

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

L'ENS de Lyon, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, 15 parvis René Descartes, BP 7000, 69342 Lyon cedex 07, représentée par son président, directeur général par intérim Monsieur Jacques SAMARUT

ci-après dénommée « ENS de Lyon »

Agissant tant pour son compte que pour le compte de l'Institut Français de l'Éducation, représenté par son directeur, Monsieur Michel Lussault,

ci-après dénommée « IFÉ »

et

La Ville de Dijon, Place de la Libération, 21000 Dijon, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Rebsamen, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en application de la délibération du conseil Municipal du 27 janvier 2014 .

ci-après dénommée « Dijon »

et

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Côte d'Or, sise site Clémenceau, 2G rue du Général Delaborde, BP 81921, 21019 Dijon cedex, représentée par Madame la Directrice Académique, Evelyne Greusard

ci-après dénommée « DSDEN »

Ci-après dénommées individuellement « La partie » et collectivement «Les parties »

Préambule

Le projet *Développement de la culture scientifique et numérique, égalités des chances*, conduit dans le cadre du LéA Côte d'Or, qui fait l'objet d'une convention spécifique, lie la Ville de Dijon, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Côte d'Or et l'ENS de Lyon. Ce projet vise à dynamiser l'enseignement des sciences et le développement des cultures scientifique et numérique en prenant en compte l'articulation du scolaire et du périscolaire. Initié en décembre 2011, ce projet vise, dans sa troisième année, l'accompagnement des acteurs à partir du questionnement de la professionnalisation des animateurs et des enseignants et l'élaboration de ressources pour la formation. Il s'appuie sur les ressources pour l'enseignement et les ressources scientifiques élaborées durant les deux premières années du projet et présentées sur le site sciences 21, dédié au projet (<http://ife.ens-lyon.fr/sciences21/ressources>).

Ce projet, piloté par l'Institut Français de l'Education bénéficie d'un cofinancement de la part de la Ville de Dijon, du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Dijon, la DSDEN de Côte d'Or et l'ENS de Lyon ont convenu que durant l'année scolaire 2013-2014, le projet est orienté vers :

- la finalisation et la mise en ligne des ressources à destination des enseignants de la Côte d'Or entre les mois de septembre et novembre 2013 ; une réflexion pour intégrer des usages des tablettes numériques dans la conduite de démarches d'investigation en appui sur ces ressources ;

- la conception de formations et d'outils de formation à destination des formateurs d'enseignants et des formateurs d'animateurs afin de pouvoir déployer les résultats du projet à une échelle plus large, c'est-à-dire auprès de l'ensemble des animateurs des projets « sciences » de la Ville de Dijon engagés dans des « Défis sciences » et l'ensemble des enseignants de la Côte d'Or.

La présente convention a pour but de définir les engagements de chacune des parties dans le cadre de ce partenariat.

Article 2 - Engagement de l'ENS de Lyon - IFÉ

L'ENS de Lyon s'engage à :

- assurer la coordination du projet entre les différents acteurs, c'est-à-dire les enseignants et formateurs d'enseignants désignés par la DSDEN de la Côte d'Or ainsi que les animateurs et formateurs d'animateurs désignés par la Ville de Dijon ;
- proposer aux formateurs d'animateurs et aux formateurs d'enseignants désignés un parcours de formation pour travailler conjointement la question de la professionnalisation des animateurs et des enseignants dans le cadre des projets « Défis sciences » ; ce parcours est représenté par 4 journées de séminaire à Dijon et 4 journées de formation Neopass à l'IFE (27 et 28 novembre 2013 ; puis les 10 et 11 avril 2014) ;
- concevoir un outil de formation (DVD) pour accompagner la mise en place des « Défis sciences » dans les écoles et les centres périscolaires de la Ville de Dijon ;
- enrichir les ressources pour l'enseignement diffusées sur le site sciences 21, à partir d'une réflexion sur les usages des tablettes numériques comme carnet de sciences ;
- concevoir et tester au moins 3 modules de formation M@gistère nationaux pour l'enseignement des sciences et des mathématiques. Ces modules pourront être proposés à l'ensemble des professeurs des écoles du département de Côte d'Or par l'intermédiaire de la plateforme M@gistère de l'académie de Dijon ;
- communiquer les résultats (ressources pour l'enseignement, outils de formation, modules de formation, articles scientifiques) lors d'un forum d'une demi-journée rassemblant l'ensemble des acteurs ayant participé au projet (date prévisionnelle : mercredi 4 juin après-midi) ;
- participer au financement du projet tel que développé à l'article 6.

Article 3 - Engagement de la Ville de Dijon

La ville de Dijon s'engage à :

- informer les différentes parties prenantes du projet et permettre l'accès des chercheurs de l'IFE dans les centres périscolaires concernés par des « Défis sciences » afin de faciliter le bon déroulement du projet sur le terrain ;
- faire son affaire de toute contractualisation à cet effet avec les établissements ou/et les associations parties-prenantes à ce projet ;
- assurer l'articulation entre les différents acteurs territoriaux ;
- permettre aux formateurs désignés de suivre l'ensemble du parcours de formation proposé dans l'article 2 en leur accordant un temps de formation et en assumant les frais de mission ;
- permettre aux acteurs de la ville de Dijon concernés par le projet de participer au forum décrit dans l'article 2 ;
- participer au financement du projet tel que développé à l'article 6.

Article 4 - Engagement de la DSDEN

La DSDEN s'engage à :

- informer les différentes parties prenantes du projet et permettre l'accès des chercheurs de l'IFE dans les écoles concernées par le projet afin de faciliter son bon déroulement sur le terrain ;
- assurer l'articulation entre les différents acteurs de l'Education Nationale ;
- accorder aux 5 formatrices engagées dans le projet le temps de travail nécessaire à la conduite du projet ;
- prendre en charge les frais de mission de deux formatrices pour la formation Neopass qui se déroule à l'IFE (27 et 28 novembre 2013 ; puis les 10 et 11 avril 2014) ;
- assurer le remplacement des enseignants qui seront impliqués dans le test des parcours de formation pour pouvoir assister à la partie en présentiel de la formation ;
- mettre à disposition une salle pour le forum du 4 juin 2014 ;
- participer au financement du projet tel que développé à l'article 6.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de signature par les parties et poursuit ses effets jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 6- Modalités financières

Les modalités financières sont définies dans l'annexe 1.

La ville de Dijon versera à l'ENS de Lyon la somme de 5300€ TTC, pour couvrir les frais relatifs aux déplacements des chercheurs sur le terrain durant l'année scolaire 2013-2014 et permettre le travail technique lié à la production d'un DVD.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Rien dans la présente convention ne pourrait être interprété comme un transfert des droits de propriété intellectuelle d'une Partie au profit d'une autre.

Les projets susceptibles d'aboutir à des résultats valorisables et s'inscrivant dans le cadre de la présente convention devront faire l'objet de contrats particuliers établissant notamment la répartition des droits de propriété intellectuelle entre les Parties ainsi que les modalités de publication desdits résultats.

Le corpus de recueil de données élaboré pendant la durée de la présente convention reste la propriété de l'IFÉ.

Le DVD réalisé pour la ville de Dijon sera à l'usage exclusif de la ville de Dijon pour la formation des animateurs périscolaire.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux, chaque exemplaire faisant également foi.

Article 8 - Modification

Les termes de cette convention pourront être modifiés par voie d'avenant après accord réciproque des trois parties.

Article 9 - Résiliation

Les parties pourront, à la demande de l'une ou de l'autre, mettre fin à la présente convention au moyen d'un accord amiable.

Le cas échéant, les parties s'engagent à exécuter leurs obligations respectives pour assurer l'achèvement des actions en cours.

Article 10 - Litiges

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, au sujet de la présente convention, les trois parties signataires s'engagent à le régler, dans la mesure du possible par voie amiable. À défaut, il sera fait appel au tribunal administratif compétent.

Fait à Lyon, en trois exemplaires originaux, le

Pour Le président et directeur général de l'ENS
De Lyon,
Le directeur de l'IFÉ,

Le Maire de la Ville de Dijon,
Pour Le Maire,
L'Adjointe déléguée à la réussite éducative,

Michel Lussault

Anne Dillenserger

La directrice des services départementaux de l'Education Nationale,

Evelyne Greusard

ANNEXE FINANCIERE

Contribution de l'ENS - IFÉ

Temps de travail des chercheurs	Coût total employeur
10% temps de recherche d'un Maître de conférence	7 853€
10% d'un Professeur agrégé hors classe	11 073€
10% d'un Professeur agrégé classe normale	9 509€
10% d'un professeur des écoles	6 220€
10% d'un professeur certifié hors classe	3400€
20% d'un Professeur agrégé hors classe	22 146€
TOTAL	63 021€

Contribution de la DSDEN

Temps de travail des formatrices	Coût total employeur
Agnès Golay	
Albane Mandry	
Marie-Christine Verpillat	
Ingrid Piccioli	
Michèle Colas	
TOTAL	

Contribution de la Ville de Dijon

Participation aux frais engagés par l'IFÉ	5 300€
TOTAL	5 300€

Convention

LéA Côte-d'Or

ENTRE

l'École Normale Supérieure de Lyon, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
sise 15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69 342 Lyon Cedex 07,
représentée par son Directeur général, Monsieur Olivier Faron,
ci-après dénommée « ENS de Lyon »,

agissant tant en son nom que pour le compte de son Institut Français de l'Éducation,
sis 19 allée de Fontenay – BP 17 424 – 69 347 Lyon cedex 07,
représenté par son directeur, Monsieur Michel Lussault,
ci-après dénommé « IFÉ »,

d'une part,

ET

La direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte-d'Or
Sise, Site Clémenceau, 2G, rue Général Henri Delaborde, BP 81 921 - 21019 Dijon Cedex
représentée par la directrice académique Madame Évelyne Greusard,

ET

La Ville de Dijon

Sise, Place de la Libération, 21000 Dijon

Représentée par son maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite ville, en application de la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2014,

d'autre part.

Préambule

L'IFÉ souhaite étudier, dans la durée, une large palette de pratiques éducatives, en prenant en compte les interrelations au sein de lieux d'éducation et dans les territoires qui les intègrent, à une échelle spatiale et temporelle qui permette de saisir les influences réciproques.

Le programme scientifique de l'IFÉ prévoit une nouvelle modalité de recherche reposant sur des partenariats particuliers avec des lieux associés.

Etablissements

Le contexte de ce LéA est lié d'une part à la volonté de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte-d'Or de relancer, dans son département, la dynamique engendrée par le PRESTE (Plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école BO n°23 du 15 juin 2000) au début des années 2000 et d'autre part au souhait de la Ville de Dijon de dynamiser les activités scientifiques dans le cadre du périscolaire afin de mieux les articuler avec ce qui est conduit dans le cadre scolaire. Les sciences et le numérique ne devant pas être une cause de discrimination, les zones socialement défavorisées sont spécifiquement ciblées afin de participer à la réduction des écarts culturels et de réussite scolaire.

La DSDEN de Côte-d'Or, la Ville de Dijon et l'IFÉ sont associés à la recherche « Développement de la culture scientifique et numérique. Égalité des chances » portée par l'équipe Eductice-S2HEP et le Centre Alain Savary de l'IFÉ ENS de Lyon

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'IFÉ et le LéA Côte-d'Or pour des projets de recherche de trois à cinq ans et définit l'engagement de chacune des parties.

Article 2 - Liste des établissements associés

L'annexe à la présente convention précise les coordonnées des écoles, des centres périscolaires et du collège ci-après dénommés « LéA Côte-d'Or », concernés par la présente convention.

Cette liste peut être modifiée par voie d'avenant.

Article 3 - Responsables scientifiques

Pour « recherche », les responsables scientifiques sont :

Pour l'IFÉ : Madame Michèle Prieur,

Pour la Ville de Dijon : Madame Anne Dillenseger

Pour la DSDEN 21 : Madame Évelyne Greusard

Article 4 : Engagement de l'IFÉ

Dans le cadre de la convention, l'IFÉ s'engage à :

- nommer au sein de l'IFÉ, un correspondant scientifique qui s'engage à assurer le pilotage d'une recherche conduite; il s'engage à diffuser les références des établissements associés au LéA Côte-d'Or sur le site de l'IFÉ ;
- assurer le pilotage et l'organisation de réunions avec les personnels des établissements associés du LéA Côte-d'Or permettant la diffusion de l'information sur les actions menées et leur évaluation, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés; de plus, une réunion de bilan annuel sera organisée afin d'adapter les modalités de la collaboration pour l'année suivante ;
- communiquer les rapports de la recherche aux personnels des établissements associés au LéA Côte-d'Or;
- réserver une ou deux places *maximum* pour le LéA Côte-d'Or dans ses formations de formateurs et ses colloques sans prise en charge par l'IFÉ des frais de mission et d'inscription ;
- faciliter l'accès des personnels des établissements associés au LéA Côte-d'Or aux ressources de l'IFÉ : dossiers du service Veille et Analyse, inscription à la bibliothèque Denis Diderot au titre de chercheur en éducation pour les personnels du LéA Côte-d'Or participant à la recherche ;
- organiser éventuellement une formation pour les personnels des établissements associés au LéA Côte-d'Or dont la thématique devra être définie conjointement avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- déposer des dossiers communs auprès des régions ou autres financeurs pour des dotations de matériel particulier (numérique par exemple).

Article 5 - Engagement du LéA Côte-d'Or

Dans le cadre de la convention, le LéA Côte-d'Or s'engage à :

- nommer un enseignant participant à la recherche, Mme Albane Mandry, responsable du lien avec l'IFÉ. Elle pourra bénéficier d'heures supplémentaires effectives (HSE) pour remplir ses missions de correspondante LéA; elle est chargée de faciliter les relations entre l'établissement et l'IFÉ et participera à la conférence de consensus organisée en fin d'année universitaire;
- faciliter l'obtention des autorisations de cumul, auprès des rectorats, de HSE pour les enseignants associés à la recherche.
- s'impliquer dans le projet de recherche ;
- faciliter la participation des enseignants aux réunions de travail ;
- permettre à l'IFÉ de réaliser :
 - les observations et enquêtes à l'intérieur des lieux ;
 - les expérimentations dans les classes ;
 - les rencontres, entretiens avec les personnels et les élèves ;
 - l'évaluation des actions (notamment des formations) proposées par l'IFÉ ;

- contribuer à la visibilité du projet de recherche à l'intérieur et à l'extérieur du LéA Côte-d'Or ;
- diffuser le lien vers le site de l'IFÉ depuis le site des établissements associés au LéA Côte-d'Or ;
- respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance dans le cadre du partenariat (notamment lors de l'accès des personnels des établissements associés aux ressources de l'IFÉ).

Article 6 - Modalités financières

- L'IFÉ s'engage à prendre en charge les frais de déplacement correspondant à la venue de deux personnes du LéA Côte-d'Or et du responsable de la recherche pour les réunions de démarrage (au mois d'octobre ou novembre) et la réunion de consensus (mai ou juin).
- Si le LéA Côte-d'Or souhaite que certains de ses membres participent à des prestations de l'IFÉ (formations, colloques), l'IFÉ s'engagera à laisser un accès gratuit à ces personnes. Les frais de missions et d'inscription seront à la charge de l'établissement.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention s'applique pour l'année scolaire 2013-2014.

Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant qui précisera la durée du renouvellement.

Article 8 - Modification et résiliation

Toute modification à la présente convention s'effectuera par avenant signé par les parties.

Le non-respect par une partie de ses obligations entraîne l'annulation des obligations de l'autre partie.

La présente convention peut être dénoncée d'un commun accord par les parties sous réserve de respecter un préavis de deux mois. Les parties s'efforceront de mener à leur terme les actions conjointement engagées.

La présente convention sera dénoncée d'elle-même en cas d'incompatibilité avec de nouveaux textes institutionnels dont l'application rendrait impossible le respect de celle-ci.

Article 9 - Invalidité d'une clause

Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les parties procéderont alors sans délai aux modifications nécessaires en respectant, dans toute la mesure du possible, l'accord de volonté existant au moment de la signature de la présente convention.

Article 10- Litige

La présente convention est soumise aux lois et règlements français.

Tout litige pouvant survenir lors de l'application de la présente convention est réglé à l'amiable. À défaut, il relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Lyon.

À Lyon, le _____, en trois exemplaires originaux.

Pour l'ENS de Lyon,
Le directeur général

Pour la DSDEN
de la Côte-d'Or,
La DASEN

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à la
réussite éducative

Olivier Faron

Évelyne Greusard

Anne Dillenseger

Visa du directeur de l'IFÉ

Michel Lussault

ANNEXE

Établissement(s) associé(s) concerné(s) par la présente convention

Centre périscolaire DECAD Alsace

1 rue de Saverne

21000 Dijon

École élémentaire Champollion et centre périscolaire havre

3-5 rue de Dixmude Promenade de la Redoute

21000 Dijon

Ecole élémentaire Petit-Bernard

3 rue du Petit-Bernard

21000 DIJON

Ecole élémentaire du Nord

12 rue du Nord

21000 DIJON

Ecole maternelle Devosge

67 rue Devosge

21000 DIJON

Etablissements non définis à ce jour :

Centres périscolaires qui seront engagés dans les défis sciences en 2014

Ecoles où les enseignants testeront les parcours m@gistères en 2014

Développement des cultures scientifique et numérique. Egalités des chances
LéA Côte d'Or

Bilan 2012-13

1/ Scolaire

Accompagner les enseignants et formateurs

- 5 journées de travail entre enseignants, formateurs, chercheurs
- 1 à plusieurs observations par classe (10 classes)
- 4 journées de formation de formateurs à l'IFE pour 5 formatrices du premier degré et une enseignante du second degré

Mettre à disposition des ressources pour l'enseignement des sciences

- Expérimentation des séances de classe engageant les élèves dans des activités d'investigation. À l'école Champollion, ces activités se sont appuyées sur l'usage de tablettes numériques.
- Conception de ressources en lignes : 10 séquences de classe testées et analysées. (<http://ife.ens-lyon.fr/sciences21/ressources/sequences-et-outils>)
- Conception de mallettes pédagogiques mise à disposition au CDRS permettant la mise en œuvre des séquences de classe.
- Achat de 17 tablettes + 2 bornes WIFI + malle de rangement.

2/ Périscolaire

Accompagner les animateurs - Constitution d'un corpus de vidéo

- Rencontres des acteurs pour comprendre l'organisation et les besoins du périscolaire à Dijon
- Observation de trois temps d'animation suivis d'un temps d'auto-confrontation : 2 temps au centre du Drapeau (projet sciences, animateur + étudiant) + 1 temps au centre Alsace (usage des tablettes numériques)
- Organisation d'une confrontation croisée entre les animateurs de la Ville impliqués dans des projets sciences.
- Tous les temps d'observation, d'auto-confrontation et de confrontation croisées ont été filmés. Le corpus vidéo ainsi constitué sera un appui pour la conception d'outils pour la formation.

Accompagner des usages des tablettes numériques dans le périscolaire

- 8 enfants du centre périscolaire Alsace ont utilisé les tablettes au mois de mai et juin 2013 pour communiquer sur leur projet jardin.
- Tous les élèves du havre de Champollion ont utilisé des tablettes durant 5 semaines pour faire des jeux mathématiques.

Projet de plan de formation

Journée de travail le 27 juin impliquant le périscolaire de la Ville de Dijon, l'Université de Bourgogne, la DSDEN et l'IFE : élaboration d'un projet de plan de formation pour l'accompagnement des formateurs d'animateur des projets sciences.

3/ Articulation scolaire - périscolaire

Forum 3 juin

Temps de communication et d'échange impliquant les acteurs du scolaire et du périscolaire

4/ Communication

- Manifestations : Journées de l'innovation 27 et 28 mars, Paris. Journée nationale des LéA, 15 mai, Lyon. Forum LéA Côte d'Or, 3 juin, Dijon. Bilan du LéA EvaCoDICE, 19 juin, Grenoble.
- Interviews : 11 septembre 2013 de 13h à 13h30 sur Radio Cultures FM 100 Dijon. 25 mai 2013 dans le café pédagogique

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lenseignant/primaire/elementaire/Pages/2013/143_5.a.spx#a1

Projet 2013-14

En 2013-14, le projet est orienté vers la conception de formation et d'outils de formation pour les formateurs d'enseignants et d'animateurs afin de pouvoir déployer des résultats du projet à une échelle plus large, c'est-à-dire auprès de l'ensemble des animateurs des projets sciences de la ville de Dijon, l'ensemble des enseignants de la Côte d'Or.

1/ Scolaire

Les ressources en ligne pour les enseignants seront amendées d'analyses didactiques à destination des formateurs. Ces ressources seront des points d'appui pour conduire des formations dans le département. Plus largement, ces ressources seront reprises pour la conception de modules de formation [M@gistere](#) (nouveau dispositif du MEN : dispositif de formation continue tutorée et interactive conçu pour les enseignants du premier degré).

Certaines de ces ressources (une en mathématiques, une en sciences) seront retravaillées et expérimentées en classe pour intégrer des usages des tablettes numériques.

2/ Péricolaire et articulation scolaire-péricolaire

Le déploiement de l'accompagnement des projets scientifiques du périscolaire et leur articulation avec le scolaire s'appuie sur une formation des acteurs impliqués dans la formation des animateurs et des étudiants de l'ESIREM, sur la conception d'outils pour ces formations et sur une collaboration avec des formateurs d'enseignants. Il s'agit de travailler conjointement à la professionnalisation des animateurs et des enseignants engagés dans le cadre des projets scientifiques pour mettre en place une culture commune et des pistes de réflexion sur la complémentarité des rôles. La responsable de la formation des étudiants ESIREM de l'Université de Bourgogne est engagée dans le projet.

La mise en œuvre se déroule en 3 temps

- **Séminaire recherche (sept 2013)** : temps de réflexion et de travail entre les chercheurs de l'IFE : confrontation des cadres théoriques de recherche mobilisés dans le scolaire et le périscolaire, analyse de corpus vidéo.

Agnès Golay pour le scolaire et Eddie Marchand pour le périscolaire sont invités à ce séminaire.

- **Formation [néopass@ction](#)** (4 jours): formation des acteurs à l'analyse du travail et à l'utilisation de la vidéo-confrontation comme outil de formation permettant d'aborder en séance individuelle et en séance collective les difficultés du travail réel.
- **Séminaire de travail** (4 jours) : entre les formateurs d'animateurs, les formateurs d'enseignants et les chercheurs de l'IFE pour constituer des outils de formation (production d'un DVD).

Les outils de formation s'appuieront sur le corpus vidéo constitué l'année précédente et complété en 2013-14.

3/ Forum bilan

Temps d'échanges entre l'ensemble des acteurs impliqués et communication du projet à l'extérieur.